



18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
9 JUILLET 2015

- Date de convocation : 03/07/2015
- Date d'affichage : 03/07/2015

- Nombre de Membres :

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Votants : 11

L'an deux mil quinze, le neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire

Chantal VANDENHOLE, Bernard DUFOSSÉ, Ludivine SEBASTIEN, Adjoint.

Françoise CARLUY-MIOT, Sylvie FABIEN, Marielle QUIDEÇON, Sophie REGNAULT, Thierry MECIAR, Patrice QUIDEÇON, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : Alain DENNEL qui a donné pouvoir à Françoise CARLUY-MIOT

Absents non excusés : Sabine THERY, Yannick DANICOURT, Richard PINEL

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Ludivine SEBASTIEN

OUVERTURE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Claude CHIREUX, Maire de Jonquières, après lecture, interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal du 07/05/2015, aucune objection n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite rajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Pass permis citoyen – pour les jeunes de 18-19 ans.
- Mise en place des nouveaux moyens de paiement, à compter du 01/01/2016. Prélèvement automatique – carte bancaire pour la cantine et le péri-scolaire.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident d'accepter à l'unanimité le rajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour.

1.DELIBERATION N° 25/2015 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENT DE CREDIT
CHAPITRE 16 – INTERETS ET CAUTIONS

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que suite aux délibérations votées lors de la réunion du 05/07/2015, les emprunts ont été réalisés auprès de :

- La Banque Postale montant inscrit au BP 2015
- La BNP Parisbas pour l'achat d'une tondeuse Kubota.

D'autre part, le logement situé au-dessus de l'Ecole au 11, rue de Varanval se libère au 02/09/2015, nous devons rembourser la caution qui s'élève à 811,99€.

Pour nous permettre de régler les échéances d'emprunt ainsi que cette caution, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour la somme de 3 810€ en prélevant sur les Dépenses Imprévues Chapitre 020 et en ouvrant les crédits au Chapitre 16 – Article 1641 Emprunts et Article 165 Caution.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,

Vu l'avis **favorable**,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer ces virements de crédits.

2. DELIBERATION N° 26/2015 - CHOIX D'UNE MUTUELLE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que d'ici le 01/01/2016, toutes les entreprises ou collectivités devront proposer une couverture santé obligatoire à l'ensemble de leurs salariés qui doit prendre au minimum en charge 50% de la cotisation.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,

Vu l'avis **favorable**,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à contacter différentes mutuelles et de mettre en place cette participation au 01/01/2016 pour le personnel communal.

3. DELIBERATION N° 27/2015 – DEMANDE D'AIDE POUR L'ACHAT DE MATERIEL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUITE A L'EMBAUCHE D'UN CONTRAT AVENIR

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une aide du Conseil Départemental à hauteur de 2000€ pour le matériel extérieur, suite à l'embauche d'un Contrat Avenir pour l'entretien des espaces verts de la Commune.

Un devis a été demandé à la société BARBIER MOTOCULTURE pour un nettoyeur électrique, un transpalette, une motobineuse et une perceuse à batterie. Celui-ci s'élève à 1 886,90€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable**

Et après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à demander l'aide du Conseil Départemental sur l'achat de ce matériel pour l'année 2015.

4. PROPOSITION D'UN CONTRAT ECO PATURAGE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la proposition de TERRAVENIR, Situé 3, rue du Long filet 60300 SENLIS pour une convention d'écopâturage sur la Commune de Jonquières.

Ce contrat comprend la mise à disposition de 2 ovins sur 2 parcelles de la Commune, d'avril à novembre 2016, avec certaines prescriptions, en cas de maladie etc... pour un coût TTC de 1 180€.

Après débat, Les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas honorer ce contrat.

5. INSTALLATION D'UN DEFIBRILATEUR DANS LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la proposition de Cardiosecours situé 140 route de Croves – 06340 DRAP - pour l'installation d'un défibrillateur dans la Commune.

Celui-ci est à installer à l'extérieur dans la Commune dans un endroit visible, comprenant un kit d'intervention, un kit signalétique, un boîtier mural pour un coût TTC de 2 265,60€.

Après débat, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de revoir ultérieurement cet équipement, d'autres devis seront demandés.

6. DELIBERATION N° 28/2015 – DISPOSITIF « PASS PERMIS CITOYEN » PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mr le Maire informe que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du «Pass Permis Citoyen».

Jusqu'à présent, le Conseil Général accordait une aide de 400€ aux jeunes de conditions modestes (sous condition de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil Départemental accordera 600€ pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,

Vu l'avis **favorable**, à la participation de la Commune au dispositif

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

7. DELIBERATION N° 29/2015 – MISE EN PLACE DES NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT A COMPTEUR DU 01/01/2016 : PRELEVEMENT AUTOMATIQUE –CARTE BANCAIRE

Monsieur Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les moyens de paiement proposés aux collectivités ; la collectivité émet chaque année près de 300 factures pour la cantine et le périscolaire qui font l'objet d'un encaissement auprès de la régie de recettes de la Commune.

- Pour offrir de nouveaux services aux redevables, en complétant la gamme des moyens de paiement (chèques), il est envisagé de proposer un paiement par carte bancaire via TIPI, dont le principe est par ailleurs éprouvé.
Il permet un paiement simple et rapide, 24h/24h, 7j/J, ce qui améliore le recouvrement et la trésorerie.
- Prélèvement automatique sur compte bancaire des particuliers. En cas d'impayé, les frais seront à leurs charges.

Cette mise en place nécessite une installation sur le logiciel facturation JVS, des frais d'installation, une adhésion et une convention auprès de la Direction Générale des Finances Publiques, l'autorisation du Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable**

Et après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité et **autorise** Monsieur le Maire d'adhérer à ces dispositifs, en tenant compte qu'en cas d'impayé, les frais seront à la charge du particulier.

7. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 heures 20.